



SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 2

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 21 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoît PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Florence DALLY-DELÉGLISE - Cédric BADIN - Françoise DURAND - Fabrice RAPHANEL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Christophe BOUQUIN-JAFFRE (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) - Johan PIOLLET - Pierrette BROSSE

Secrétaire de séance : Claudette GUSELLA

N°2023.04.26.1- Adoption du nouveau règlement intérieur des Jardins Partagés

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des Jardins Partagés

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2023.04.26.2- Convention de reversement de la taxe foncière à la Communauté de Communes Val de Saône centre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention de reversement de la taxe foncière à la Communauté de Communes Val-de-Saône Centre.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

N°2023.04.26.3- Avance sur la participation financière à l'union des familles pour les élèves désidériens inscrits à l'école Saint Marie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de verser un acompte sur la participation financière annuelle de la commune, d'un montant de 20 000 €, à l'Union des familles, concernant le fonctionnement de l'école Sainte Marie.

PRÉCISE que le solde sera versé dans le courant de l'année, après communication des éléments indispensables par l'école Sainte Marie permettant de déterminer le montant exact de la participation,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

DIT que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget principal.

N°2023.04.26.4 – demande de subvention au titre du fonds vert – requalification de la place du 19 mars 1962 – cessez-le-feu en Algérie

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires – Axe 2 Fonds de renaturation des villes ».

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		61 992,30 €	20,00%
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DEIR ou DSIL			
Etat – autre	FONDS VERT	247 969,20 €	80,00%
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		309 961,50 €	100,00%

N°2023.04.26.5- Modification des indemnités de fonction des élus

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
20 voix Pour, 1 abstention : Gilles LATTARD**

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions des Maires Adjoints,

- à 17,30 % du taux maximal de la fonction publique (IB 1027), aux Maires-Adjoints suivants :
 - Monsieur Benoît PEIGNÉ, Premier Adjoint au Maire
 - Madame Magalie PEZZOTTA, Deuxième Adjointe au Maire
 - Monsieur Matthieu ROLLET, Troisième Adjoint au Maire
 - Madame Catherine GUTIERREZ, Quatrième Adjointe au Maire
 - Monsieur Christophe BOUQUIN-JAFFRE, Cinquième Adjoint au Maire

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions des Conseillers municipaux délégués, à 12,30 % du taux maximal de la fonction publique (IB 1027) à Monsieur Gilles LATTARD, Conseiller Municipal délégué

PRECISE que l'indemnité de fonction du Maire telle que prévue dans la délibération n°2020.06.11.03 n'est pas modifiée

PRECISE que cette modification sera applicable au 1^{er} mai 2023

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal

N°2023.04.26.6 Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

DATE	NOM	ADRESSE	OBJET	Montant T.T.C
13/04/2023	SASU URFOL CINEMA	Rillieux-la-Pape	Prestation projection "Les Bad Guys" le 17/04/2023 à 16h00	1582.50 €
13/04/2023	TMF	Saint Didier sur Chalaronne	Fourniture et pose d'une grille voirie long du trottoir, piquage réseau et reprise enrobé	2 022.00 €
13/04/2023	MICROXPRESS	Saint Didier sur Chalaronne	Renouvellement licence antivirus	214.40 €
14/04/2023	MAC DECO	Varennes les Mâcons	150 ballons gonflés à l'hélium avec ficelle en raphia	312,00 €
14/04/2023	ADTEC CONTRÔLE	Tossiat	Diagnostic de réseau d'assainissement par inspection télévisé/curage/Rapport	1 080,00 €
18/04/2023	MICROXPRESS	Saint Didier sur Chalaronne	Ecran 22'et intervention	936,00 €
18/04/2023	COSOLUCE	PAU	Pack OPTIMA +	3 345,52 €
18/04/2023	Duferco Morel Quincaillerie	Belleville	Sel adoucisseur École	540, 00 €
18/04/2023	Schiller France SAS	Bussy Saint Georges	Glace avant pour AVIA	142, 80 €
23/11/2022	Garry	Mâcon	Cuve à eau 1000 litres	7 440,00 €
20/04/2023	CONTACT ANIMATION	Saint Georges de Reneins	console numérique et ensemble système son	6 800,00 €
15/03/2023	BABOLAT	Loyettes	Rétrocession éclairage public Lotissement le Champs du loup	3 300,00 €

N°2023.04.26.7 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme délivrées

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

A. Déclarations d'intention d'aliéner

Sans objet

B. Autorisations du Droit des Sols

N°	NOM	Date de dépôt	Date limite avant accord ou rejet tacite	OBJET	Date de l'arrêté
DP 23 V0049	DE LOUVIGNY Gérard	14/04/2023	13/05/2023	Installation panneaux photovoltaïques	
PC 23 V0012	PARET Marion	14/04/2023	13/05/2023	Construction d'une maison individuelle	
DP 23 V0050	SARL Marchands de Biens Réunis	14/04/2023	13/05/2023	Division en vue de construire	
PC 23 V0013	BERTHET Jayson	17/04/2023	16/06/2023	Ravalement de façade maison + garage +rénovation garage existant	
DP 23 V0051	MORIANGE Yves	11/04/2023	10/05/2023	Panneaux photovoltaïques	
DP 23 V0052	GIDON Nicolas	17/04/2023	16/05/2023	Remplacement de toiture, de la porte d'entrée, d'une fenêtre + clôture	
PC 23 V0014	Commune de St-Didier-sur-Chalaronne	17/04/2023	16/06/2023	Transformation d'une habitation en local commercial	

N°	NOM	Date de dépôt	Date limite avant accord ou rejet tacite	OBJET	Date de l'arrêté
PC 23 V0015	SCI CLE	18/04/2023	17/06/2023	Construction d'une maison individuelle avec garage	
PC 23 V0016	DOUVRE Julien	21/04/2023	20/06/2023	Construction d'une maison de plain-pied avec garage	
DP 23 V0054	EIRL Marine PÉCHOUX	24/04/2023	23/05/2023	Aménagement d'une ancienne grange réhaussée pour création d'un bureau professionnel	
DP 23 V0055	MAACHE Vanessa	25/04/2023	24/05/2023	Pose de trois volets roulants de couleur blanche	
PC 23 V0017	SCI BADRA	26/04/2023	25/06/2023	Construction d'une maison individuelle comprenant un étage et un garage intégré	

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 26 avril 2023

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Claudette GUSELLA